Solution :

1-

- La nature du bien : Le marché de la tomate est un marché de bien de consommation non durable.
- Etendue géographique : marché international.
- Régime du marché : c'est un oligopole de guerre.

2- Oui, la demande de la tomate est élastique car quand son prix augmente, elle est moins demandée par le consommateur européens qui herche des produits moins chers.

3- Non, car cette loi a occasionné des menaces pour la tomate marocaine dans la mesure où la demande des européens a baissé par souci d'économie et la concurrence de plus en plus dure a conduit à l'excès de l'offre par rapport à la demande, d'où le risque de la baisse des prix de la tomate marocaine.

4- Pour limiter l'impact de la concurrence étrangère, le Maroc doit :

- Se monter plus réactif aux conditions climatiques qui restent le principal handicap à la culture des tomates.
- Découvrir de nouvelles niches de marché.
- Apporter un appui aux agriculteurs en matière de formation, matières premières et de technologies nouvelles.

5- Actions publicitaires et promotionnelles, conditionnement et packaging …